

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation  
09/10/2020Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 9  
Nombres de membres Absents : 2  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 11Date Affichage  
09/10/2020

Séance du 15 octobre 2020

L'an deux mille dix-huit et le quinze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

P Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. VAILLS S, M.J.D DOMINGO.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. MIRAN P

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M. MIRAN P. à M. BRILLARD.

**Objet de la Délibération****OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE POUR UN MONTANT DE 150 000€ AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE**

Monsieur le maire rappelle que la commune a engagé des travaux pour la Calmazeille, le réseau AEP Route de Mont-Louis, l'enfouissement des réseaux Route de Mont-Louis, la Chapelle de Villeneuve de Formigueres, les travaux de mise en conformité et accessibilité PMR du distributeur bancaire Route de Mont-Louis pour un montant global de 1 013 606.52 €.

Ces projets sont subventionnés à hauteur de 681 808.42€ par divers financeurs.

Afin de régler les entreprises il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire. Seuls les frais financiers qu'elle génère sont inscrits au budget. Les mouvements de capital (encaissements et remboursements) sont retracés hors budget en classe 5. Les intérêts sont calculés au *pro rata temporis* des sommes effectivement utilisées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie pour fin de l'année 2020 et début 2021,

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'ouvrir un crédit de trésorerie

Taux indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 2.69 %


Paiement des intérêts à la date d'échéance

**D'AUTORISER** le maire

2020-D073

**Article 2** : à signer la convention pour une ligne de trésorerie pour de la Banque populaire.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020  
Reçu en préfecture le 22/10/2020  
Affiché le  
ID : 066-216600825-20201015-2020\_D072-DE



**Article 3** : Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 15 Octobre 2020

Le Maire  
P. PETITQUEUX

